

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2021

<b>Nombre :</b>
<b>de conseillers</b>
- en exercice <b>15</b>
- de présents <b>13</b>
- de votants <b>13</b>

Date de 13-10-2021
--------------------

L'an deux mil vingt et un, le vingt octobre à 20h00,  
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Sabine CAUFAPÉ SOUMIER,  
Présents : Xavier MOUVET, Sophie LOUGUET, Jacques MORLAIN, Lucie ROSELEUR, Jean-Claude CORRIER, Christine MEPLAUX, Marie-Noëlle LECLERCQ, Monique LECROART, Pascale BEAUBOUCHER, Vincent WANIART, Olivier HUET et Jean-Baptiste VILBAS.

Absents excusés : Donald HERPHELIN et Céline CAULLERY,  
Lucie ROSELEUR a été élue secrétaire de séance.

### **Objet : Demande de subvention – Fonds de concours du Syndicat d'Électricité de l'arrondissement d'Avesnes - 2021019A**

Mme le Maire fait part à l'assemblée que le Syndicat d'Electrification de l'Arrondissement d'Avesnes (SEAA) a décidé de reverser une fraction de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) aux communes de moins de 2.000 habitants. A ce titre, la commune a reçu cette année la somme de 7.757 €.

Pour la suite, chaque année, le SEAA continuera à attribuer 25 % du produit de la TCCFE sous forme de Fonds de Concours aux communes présentant un dossier relatif à la transition Energique.

Mme le Maire expose à l'assemblée délibérante que dans le cadre d'amélioration énergétique de l'éclairage public, il est prévu le remplacement des candélabres existants par des luminaires plus performants (Leds).

Accompagnée par le Parc naturel de l'Avesnois, Mme le Maire précise que ce projet est susceptible de bénéficier d'une aide financière du Syndicat d'Électricité de l'Arrondissement d'Avesnes au titre de son Fonds de Concours.

Ayant pris connaissance du projet proposé par l'entreprise SAVELEC d'Avesnelles qui s'élève à 10 083.30 € HT, soit la somme de 12 099.66 € TTC, le Conseil Municipal après en avoir délibéré ,approuve le projet, valide le plan de financement proposé et sollicite une subvention au taux de 77 % au titre de Fonds de Concours du SEAA, soit une subvention de 7 757 €.

Le concours du Parc National Régional permettra à la commune d'obtenir les certificats d'électricité.

### **Objet : Engagement de la commune dans la Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public - 2021019**

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, le Syndicat mixte du Parc naturel de l'Avesnois porte, en partenariat avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre, la « Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public » (SIRPP).

La SIRPP a pour objectif d'amener progressivement l'ensemble des communes de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe vers la rénovation de leur patrimoine, et de s'inscrire dans les obligations de la Loi Transition Énergétique qui visent à réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 (par rapport à la référence 2012).

La commune de CARTIGNIES souhaitant s'inscrire dans cette Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public, Mme le Maire propose de délibérer sur l'engagement de la commune à :

- ▶ participer au co-financement d'une ingénierie mutualisée « Conseil en Énergie Partagé » mis en place par le Syndicat Mixte du PNR de l'Avesnois. Le Coût de cette adhésion par année est fixé à 1.00 € par habitant (plafonné à 5 000 €) soit la somme de 1 245.00 € par an pour la commune ;

- ▶ mettre en place des actions visant à réduire ses consommations d'énergie au niveau de ses bâtiments (objectif BBC) ;

- ▶ mettre en place un suivi des consommations énergétiques de son patrimoine permettant ainsi de mesurer la performance du programme ;

- ▶ s'inscrire pleinement dans la stratégie en ayant recours à l'accompagnement du CEP pour tout projet de réhabilitation de son patrimoine communal ;

- ▶ porter, à minima, un projet de réhabilitation / construction exemplaire (BBC/BEPOS/HQE...) avec l'aide du CEP permettant à la commune d'optimiser ses dépenses et d'obtenir des subventions (en réflexion, délibéré, engagé ou terminé) ;

- ▶ Réinvestir les économies d'énergie réalisées grâce à l'intervention des CEP dans son / ses futur (s) projet (s) de réhabilitation ;

- ▶ Mener une réflexion sur la prise en compte des *EnR* permettant de rendre ses bâtiments autonomes en énergie ;

- ▶ Intégrer dans les cahiers des charges des matériaux, objectifs, équipements... qui leur permettent de prétendre à des financements (FRATRI, FEDER, LEADER, CEE...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le projet « Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public et Conseiller en Énergie Partagé » ;

**AUTORISE** les partenariats relatifs aux actions contenues dans la Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public en vue d'améliorer la sobriété et l'efficacité énergétique de son patrimoine communal ;

**DONNE MANDAT** au Parc naturel régional de l'Avesnois à collecter les données auprès des fournisseurs d'énergie ;

**TRANSFÈRE** au Parc naturel régional de l'Avesnois la responsabilité de la saisie des données sur la plateforme *OPERAT* tel que défini dans le décret tertiaire et les arrêtés afférents ;

**RAPPELLE** que la commune peut sortir à tout moment du dispositif par voie de délibération. Dans ce cas, elle s'acquittera du montant de son adhésion en cours ;

**DÉCIDE** de consacrer dans ses budgets annuels la participation de la commune au financement de l'ingénierie mutualisée « Conseillers en Énergie Partagé » à hauteur de 1.00 € par habitant plafonné à 5 000.00 €.

**Objet : Subventions associations communales - 2021020 -**

Vu les demandes de subventions sollicitées par les associations concernées, le conseil municipal après en avoir délibéré, à 13 voix pour, décide d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations comme suit :

Société de chasse	200.00 €
Mosaïc des savoir-faire	200.00 €
OCCE Cartignies	1 300,00 €
COMITE DES FETES	1 300,00 €

**Objet : Remboursement caution M. BERLAND 65 rue Roger Lebon 2021021**

Mme le Maire informe l'assemblée que M. François BERLAND a quitté en date du 30 juin 2021 le logement sis 65 rue Roger Lebon occupé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

A cette même date, toutes les clefs du logement ont été restituées.

Aucun dégât n'ayant été constaté, Mme le Maire propose de rendre la caution versée en 2019 soit 550 € (cinq cent cinquante euros).

Après en avoir délibéré par vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser la caution de 550 € et autorise Mme le Maire à établir le mandat au compte 165 D intitulé « cautionnements et dépôts reçus ».

**Objet : Loyer logement 80 rue de l'église au 01-11-2021 - 2021021A**

Mme le Maire informe que M. Brandon DELACROIX et Mme Mégane TAIN demandent à louer le local appartenant à la Commune sis 80 rue de l'église à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

Mme le Maire demande de fixer le prix du loyer.

Après en avoir délibéré par vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le loyer à 555.00 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 et autorise Mme le Maire à signer le contrat de bail et tous documents relatifs à cette affaire.

**Objet : Projet de la Stèle du monument**

Mme le Maire présente au conseil l'œuvre de M. Guy HARBONNIER de Felleries, tailleur de pierre, représentant les 3 palmes sur pierre bleue d'une hauteur de 1m44. Le projet s'élève à 3.069 € HT. Après réflexion, l'assemblée approuve le projet mais demande que la croix de guerre figure également sur la stèle.

**Objet : Intégration des frais d'études 2019-2020- DM 2-2021 - 2021022**

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Selon l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient d'intégrer les frais d'études et d'insertion suivis de travaux de 2019 et de 2020 référencés ci-après au compte 2151.

Libellés	Cpte - inventaire	Date acquisition	Montant	Imputation définitive
Frais d'études chemin des Grands Sarts	2031 / 2019-289	12-06-2019	11 700.00	2151
Frais d'études ruelle du Moulin	2031 / 2017-101	10-09-2019 10-03-2020	4 958.40 3 261.60	2151
Frais insertion ruelle du Moulin	2033 / 2019-410	26-07-2019	579.60	2151

Cette opération d'ordre nécessite une augmentation de crédits. Il est proposé au Conseil d'adopter la décision modificative suivante :

IMPUTATION	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Compte 2031-041	Frais d'études				19 920.00
Compte 2133-041	Frais d'insertion				579.60
Compte 2151-041	Réseaux voirie		20 499.60		

### Objet : Décision modificative 3-2021 – 2021023

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1612-11,  
Vu le budget primitif 2021 adopté par délibération du Conseil Municipal le 23 juin 2021,  
Vu la nécessité d'ajuster les crédits en section d'investissement,  
Après avoir entendu le rapport de Mme le Maire, le conseil municipal, suite à un vote à main levée, à l'unanimité, approuve la décision modificative proposée du budget primitif 2021 comme suit :

#### Dépenses d'investissement

		Augmentation crédits	Diminution crédits
2121/21	Plantations d'arbres	3 000.00 €	
21318 /23	Autres bâtiments publics	20 000.00 €	
2135/21	Instal. Gén. Agen. Amén. Cons.	1 100.00 €	
21534/21	Réseaux d'électrification	10 000.00 €	
2158/21	Autres matériel et outillage	2 000.00 €	
2188/21	Autres immo corporelles	200.00 €	
2151/21	Réseaux de voirie		36 300.00 €

**Imputation en section d'investissement d'un bien meubles inférieur à 500 € - 2021026**

Considérant que la durée de l'article est supérieure à une année, les membres du Conseil Municipal autorise Mme le Maire, à imputer en section d'investissement, article 2188, l'achat d'un réfrigérateur SELECLINE dont la valeur unitaire TTC est égale à 120.00 €.

**Objet : Adhésion de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois au syndicat mixte Nord Pas de Calais Numérique au titre de la compétence « usages numériques / NTIC en matière numérique éducatif » - 2021024**

Mme le Maire expose que la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, par délibération en date du 28 juin 2021, a sollicité son adhésion au syndicat mixte Nord Pas-de-Calais Numérique au titre de la compétence « usages numériques / NTIC en matière numérique éducatif ». Cette adhésion permettra à la communauté de communes de financer la mise en place et le fonctionnement d'un ENT (Environnement Numérique de Travail) pour les écoles du 1<sup>er</sup> degré du territoire intercommunal.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la communauté de communes a notifié la décision du Conseil de Communauté à l'ensemble des Maires des Communes pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois au syndicat mixte Nord Pas de Calais Numérique au titre de la compétence « usages numériques / NTIC en matière numérique éducatif ».

**Objet : Augmentation du fond de caisse régie restauration scolaire - 20210025**

Vu la délibération du 16 novembre 2015 portant création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits pour le restaurant scolaire ;

Considérant la nécessité d'augmenter le fond de caisse mis à disposition du régisseur ;

L'article 7 et l'article 10 de la décision municipale CAR\_DE201531 sont abrogés et remplacés immédiatement par les dispositions suivantes :

Article 7 : Le fond de caisse d'un montant de 500 € est mis à disposition du régisseur.

Article 10 : le régisseur verse auprès du trésorier la totalité des justificatifs des opérations de recettes au moins tous les deux mois.

**Questions diverses :**

**Retraits et adhésions au SIDEN-SIAN**

2021031-2021030-2021029-2021028-2021027

Après en avoir délibéré par treize voix pour, le Conseil Municipal, accepte

- le retrait de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole du SIDEN-SIAN pour le territoire de la commune de MAING (Nord) pour la Compétence C1 « Eau Potable »

- le retrait de la Communauté de Communes du Ternois du SIDEN-SIAN pour le territoire de la commune d'AUXI-LE-CHATEAU (Pas-de-Calais) pour la Compétence C3 « *Assainissement Non Collectif* »

- le retrait de la commune de GUIVRY (Aisne) du SIDEN-SIAN pour la compétence C5 « *Défense Extérieure Contre l'Incendie* »

- le retrait de la commune de LIEZ (Aisne) du SIDEN-SIAN pour la compétence C5 « *Défense Extérieure Contre l'Incendie* »

→ l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- des communes d'Etaves-et-Bocquiaux (Aisne) et de Croix Fonsomme (Aisne) avec transfert de la compétence Eau Potable (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine – Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*)
- des communes d'Anizy-le-Grand (Aisne), Brancourt-en-Laonnois (Aisne), Chaillevois (Aisne), Pinon (Aisne), Prémontré (Aisne), Royaucourt-et-Chailvet (Aisne) et Urcel (Aisne) avec transfert de la compétence Assainissement Collectif
- des communes d'Arleux (Nord), Haspres (Nord), Helesmes (Nord), Herrin (Nord), La Gorgue (Nord), Lauwin-Planque (Nord), Marchiennes (Nord), Obrechies (Nord), Corbehem (Pas-de-Calais), Fleurbaix (Pas-de-Calais), Fresnes-les-Montauban (Pas-de-Calais), Haucourt (Pas-de-Calais), Sailly-sur-la-Lys (Pas-de-Calais) et Izel-les-Equerchin (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie.

### **Travaux salle des fêtes**

Le projet de travaux de la cuisine de la salle des fêtes est détaillé par Mme le Maire : achat de matériel, agencements divers, carrelage et peinture.

D'autres devis sont en attente. Les travaux sont prévus en janvier 2022.